

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA BRANCHE DU SECTEUR DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI A DOMICILE**

**Avenant n°6 à l'annexe 6 relative aux salaires minima conventionnels applicables aux
salariés du particulier employeur du 17 mai 2023**

L'annexe 6, modifiée par le présent avenant, a pour objet de déterminer la grille des salaires minima conventionnels tels que définis aux termes de l'article 144 du socle spécifique « salarié du particulier employeur » de la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Il est par ailleurs souligné que la spécificité des activités couvertes, et plus particulièrement l'exclusion de toute entreprise de son champ d'application, rend singulière la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Dès lors, les dispositions de l'article L.2261-23-1 du code du travail, relatif aux entreprises de moins de cinquante salariés, ne sont pas applicables au présent avenant.

Article 1 - Salaires minima conventionnels bruts

Compte tenu de l'évolution de l'inflation, de la nouvelle augmentation du Smic au 1^{er} mai 2023 et de l'accord étendu tendant à porter le salaire horaire du Niveau I à 1,02 Smic (ou Smic +2 %), la grille des salaires minima conventionnels bruts, avant déduction du montant des charges sociales salariales et des prestations en nature éventuellement fournies, est établie comme suit :

Niveau	Salaire horaire brut	Salaire mensuel brut (174 heures)	Pourcentage de majoration découlant d'une certification professionnelle de branche	Salaire horaire brut incluant la majoration pour certification professionnelle de branche	Salaire mensuel brut incluant la majoration pour certification professionnelle de branche (174 heures)
I	11,75 €	2 044,50 €	4%	12,22 €	2 126,28 €
II	11,82 €	2 056,68 €	4%	12,29 €	2 138,46 €
III	11,95 €	2 079,30 €	4%	12,43 €	2 115,84 €
IV	12,14 €	2 112,36 €	4%	12,63 €	2 162,82 €
V	12,32 €	2 143,68 €	5%	12,94 €	2 251,56 €
VI	12,82 €	2 230,68 €	5%	13,46 €	2 342,04 €
VII	13,11 €	2 281,14 €			
VIII	13,50 €	2 349,00 €			
IX	14,23 €	2 476,02 €			
X	15,02 €	2 613,48 €			
XI	15,92 €	2 770,08 €			
XII	16,88 €	2 937,12 €			

Il est rappelé qu'en cas d'obtention d'un titre de la branche en lien avec l'emploi-repère exercé en cours d'exécution du contrat, les parties s'assurent que le salarié du particulier employeur bénéficie d'un salaire horaire au moins équivalent au salaire horaire brut incluant la majoration pour obtention dudit titre. A défaut, les parties appliquent les dispositions de la présente annexe.

Article 2 - Prestations en nature

Le montant minimum de chaque prestation en nature telle que définie aux termes de l'article 144 du socle spécifique « salarié du particulier employeur » de la présente convention collective est évalué comme suit :

- Coût d'un repas : 4,70 €.
- Coût du logement : 71 €.

Si l'importance du logement le justifie, une évaluation supérieure pourra être prévue au contrat.

Il est rappelé que les prestations en nature sont déduites du salaire net.

Article 3 - Date d'effet

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui deviendra applicable à compter du premier jour calendaire du mois suivant la date de parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Fait à Paris, le 17 mai 2023

Pour l'Organisation professionnelle d'employeurs :

La Fédération Nationale des Particuliers Employeurs de France – FEPEM.

DocuSigned by:
DEBRUYNE Sigfried
FC53643741A04D0...

Pour les Organisations syndicales de salariés :

La Fédération des Services C. F. D. T.

DocuSigned by:
Aurélie FLISAR
CE8CEA0B34B0436...

La Fédération C.G.T du Commerce, des Services et de la Distribution

DocuSigned by:
FUSTEL Stéphane
15732F36CA074EB...

La Confédération des Salariés du particulier employeur, d'Assistants Familiaux et d'Assistants Maternels - C.S.A.F.A.M

DocuSigned by:
Nathalie SCHORR
FF08773652724C4...

La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation, des Tabacs et des activités annexes Force Ouvrière - F. G. T. A. / F. O.

DocuSigned by:
WOLFFE Elsa
94DCF26B42F1477...

Le Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux - S.P.A.M.A.F

DocuSigned by:
Henriette AMIEL
685812F5239140A...

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes - U.N.S.A – F.E.S.S.A.D.

DocuSigned by:
DARWANE Saïd
243CC17857A142E...